

REPUBLIQUE FRANCAISE
DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

DUPLICATA

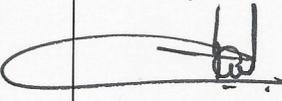
AIRCRAFT STATION LICENCE
LICENCE DE STATION D'AERONEF
N° LA018286

Conformément au Règlement des radiocommunications annexé à la Convention internationale des télécommunications actuellement en vigueur et au code de l'Aviation Civile notamment dans ses articles D 133-19 à D 133-19-10, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et pour l'utilisation de l'équipement radioélectrique ci-dessous.

A E R O N E F	IMMATRICULATION	INDICATIF D'APPEL	TYPE	PROPRIETAIRE
	F-PHUI		AC DU ROYANS JODEL D 119	Voir Certificat d'immatriculation

APPAREILS	Marque et type	Puissance	Classes d'émission	Bandes de fréquences
EMETTEURS	1 - TRIG AVIONICS TY96	10W	A3E	118-136.992 MHz
	1 - ALLIED SIGNAL KT76A	275W	P0N	1090 MHz
EMETTEURS D'ENGINS DE SAUVETAGE				

Le présent document doit être conservé à bord de l'aéronef. Il a la même validité que le document de navigabilité de l'aéronef. Son titulaire doit se prêter à la vérification des installations par les fonctionnaires des administrations françaises et étrangères compétentes.

Date	Cachet	Signature
Fait à Paris le 8 avril 2019		 Hugues Carrière